

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1870.

RÉVISION DU CODE DE COMMERCE ⁽¹⁾.

(LIVRE I, TITRE III, RELATIF AUX SOCIÉTÉS.)

AMENDEMENT PROPOSÉ PAR M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

ART 24.

Ajouter au paragraphe 2 ce qui suit : et, dans ce cas, il peut poursuivre contre les gérants et les membres du conseil de surveillance, tenus à cet effet solidairement, le paiement de ce qu'il aura dû restituer.

J. BARA.

-
- (1) Projet de loi, n° 29, } session de 1864-1865.
 Rapport sur le titre V, livre I^{er}, n° 270, }
 Rapport sur le titre III, livre I^{er}, n° 62, } session de 1865-1866.
 Projet de loi contenant le titre V, livre I^{er}, }
 adopté par la Chambre au 1^{er} vote, n° 122, }
 Rapport sur le titre I^{er}, livre I^{er}, n° 58, } session de 1866-1867.
 Rapport sur le titre II, n° 76, }
 Rapport sur le titre IV, n° 91, }
 Rapport sur le titre VIII, n° 4, } session de 1867-1868.
 Rapport sur le titre VII, n° 14, }
 Amendements aux titres I et II, n° 28, }
 Amendements de M. le Ministre de la Justice au titre VIII, supplément au n° 28 (session de 1867-1868).
 Rapport sur ces amendements, n° 27 (session de 1868-1869).
 Amendements au titre VIII, nos 24, 25 et 27.
 Titre VIII, livre I^{er}, adopté par la Chambre au premier vote, n° 28.
 Amendements aux titres IV et VII, n° 35.
 Projet de loi contenant les titres I, II, III et IV, livre I^{er}, adopté par la Chambre au premier vote, n° 36.
 Rapport sur le titre IX, livre I^{er}, n° 57.
 Amendements au titre III, livre I^{er}, nos 66, 68, 71 et 74.
 Rapport sur le titre VI, livre I^{er}, n° 76.